

Espillières. Onze riverains de l'allée de la Fourmi demandent au maire d'annuler le permis de construire accordé à la communauté protestante.

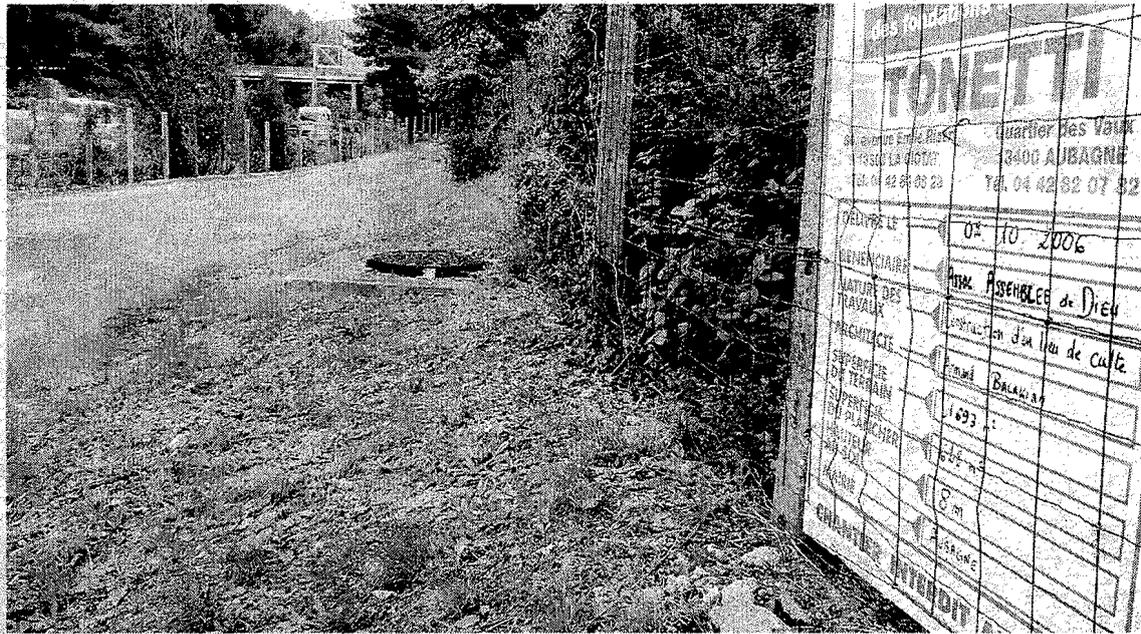
Des recours pas très gracieux contre l'Assemblée de Dieu

■ En vendant son terrain à l'Assemblée de Dieu, Nadine Obadia pensait « bien faire ». Elle avait bien reçu les propositions d'un garage ou d'un loueur de tractopelles, qu'elle a refusées « pour que les voisins ne soient pas gênés par le bruit ». Sa parcelle de 2500 mètres carrés située allée de la Fourmi, sur le plateau des Espillières, ne pouvant accueillir selon le POS* que des « locaux à usage professionnel », elle n'a vu que des avantages à la céder à la communauté protestante. « Ce sont des gens plutôt calmes et on pensait que leur église ferait office de mur anti-bruit pour l'autoroute qui longe le terrain » signale l'épouse du médecin.

Une poignée d'habitants du quartier ne l'a pas vu du même œil. Début octobre, à peine apposé le panneau du permis de construire, les rumeurs et les courriers ont commencé à circuler, taxant l'Assemblée de Dieu de secte et incitant les riverains à déposer des recours gracieux en mairie. Ce qu'ont fait onze d'entre eux pour « nuisances sonores », « gêne visuelle », ou « non-respect de l'environnement », en se contentant d'envoyer une copie de leurs lettres aux propriétaires et au pasteur Basile. « On ne s'attendait vraiment pas à ça. Deux ou trois personnes ont mis de l'huile sur le feu. Certains nous ont accusés de leur faire un sale coup, alors qu'on a agit avec précaution » déplore Nadine Obadia, désabusée.

Des amalgames inopportuns

Inscrite mercredi dernier à l'ordre du jour du conseil de quartier, la question devait enfin être débattue en public. Mais de débat il n'y eut, ou presque, les trois ou quatre gracieux requérants a priori présents préférant s'abstenir. Seul un habitant des Vaux ose



En s'installant au bord l'autoroute, l'Assemblée de Dieu pensait ne gêner personne.

prendre la parole en s'adressant au maire d'Aubagne : « Vous nous mettez tout ici : les jeunes avec le collège, les musulmans avec la mosquée, le camp des nomades, aujourd'hui cette église, et demain l'usine à déchets. Vous n'avez qu'à mettre tout ça au pied du Garlaban, il y a de la place là-bas. »

Visiblement très remonté contre ces propos « inacceptables qui font amalgame de tout », Daniel Fontaine tient à faire toute la lumière sur cette affaire. « L'Assemblée de Dieu n'est pas une secte » certifie-t-il en brandissant pour preuve le rapport parlementaire sur le sujet. Cette communauté est installée depuis 50 ans dans notre ville, elle y pratique son culte en harmonie et son pasteur participe aux rencontres mensuelles que nous organisons entre croyants et non croyants » souligne le maire. S'agissant des recours, il affirme n'avoir aucune raison de les accepter. « Je n'ai

pas à m'opposer à des projets privés lorsqu'ils sont conformes à la loi » argumente l' élu en précisant que le permis a été étudié avec « attention ».

Dialogue en panne

Ce que confirme Albert Basile. « Nous avons travaillé de concert avec le service urbanisme pendant six mois », annonce le pasteur qui assure avoir « respecté à la lettre le code de l'urbanisme ». En poste depuis neuf ans sur Aubagne, il ne souhaite pas rentrer dans la polémique sur le caractère sectaire de son mouvement. « Nous n'avons rien à prouver. A la Clef des Champs, où nous sommes installés depuis 1985 juste en dessous de quatre appartements, nous n'avons jamais eu de problème de voisinage » note-t-il simplement.

Le pasteur Basile aurait toutefois voulu s'installer dans un climat de confiance. « Nous sommes

souvent allés sur place et nous étions prêts à rencontrer les riverains. Mais ils ont préféré nous adresser leurs recours par courrier » regrette-t-il. Pour autant, il ne ferme pas la porte au dialogue, et tient à rassurer ses futurs voisins. « Nous ne réunissons nos 130 fidèles qu'à deux reprises dans la semaine. Notre église ne dépassera pas les quatre mètres de haut et aura ses 50 places de parking avec une double entrée pour ne pas gêner la circulation » détaille-t-il. Quant aux arbres, « les plus gros seront conservés, et ceux qui seront enlevés vont être replantés ». Le pasteur ne souhaite désormais qu'une chose : éviter un recours contentieux et lancer enfin le chantier.

GEOFFREY DIRAT

▲ *Plan d'occupation des sols. Il définit les règles générales et les servitudes d'utilisation des terres sur la commune.

En bref

Un site web pour l'emploi

En partenariat avec la Région PACA, le GIP « Espace compétences », un centre régional de ressources, vient de mettre en ligne le site www.emploiinformationpaca.org. En quelques clics, jeunes, demandeurs d'emploi, salariés, agents publics, employeurs, ou créateurs d'entreprises pourront se renseigner sur les différents dispositifs, programmes et mesures pouvant les aider à construire leur projet professionnel. Le portail propose toute une série de liens vers les sites web d'organismes nationaux ou régionaux reconnus et compétents en matière d'emploi et de formation.

Appel aux créchistes

Les Ateliers Thérèse Neveu recherchent des créchistes amateurs pour sa future exposition autour de l'univers du santon. Les ATN souhaitent en fait recueillir des témoignages de passionnés sur leur pratique de la crèche. Si vous êtes intéressés, un journaliste et un photographe prendront contact avec vous pour réaliser votre interview.

Renseignements auprès de Karine au 04.42.03.43.10.

Batteurs et cuivres recherchés

L'atelier Jazz avancé du Conservatoire d'Aubagne est à la recherche de bons instrumentistes amateurs pour participer à l'atelier dirigé par Jean-Pierre Martinez. Les cours ont lieu tous les lundis soir et s'adressent tant aux débutants qu'à des pratiquants confirmés en matière de jazz. Renseignements et inscriptions au 04.42.70.17.11.

Atelier théâtre